
Don par l'agent national provisoire près le district de Compiègne d'une médaille d'argent représentant l'effigie du dernier tyran, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don par l'agent national provisoire près le district de Compiègne d'une médaille d'argent représentant l'effigie du dernier tyran, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 393;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37591_t1_0393_0000_15;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Elles vont vider leurs terrines
A ces combattants acharnés
Qui, de cœur, sont tous entraînés
A bien chérir les Angevines.

(bis)

3^e couplet.

Au salut de la République
Elles consacrent leurs travaux;
Elles ont une ardeur unique
Contre nos infâmes rivaux.
Leurs mains bienfaisantes, divines,
Pour nos blessés travaillent fort;
Que c'est donc un aimable sort,
D'être aidé par ces Angevines.

(bis)

(bis)

4^e couplet.

Pendant le siège de leur ville,
Elles s'attendrissent sur nous;
Tout en ayant l'esprit tranquille
Beaucoup (*sic*), elles nous plaignent tous. (bis)
Elles coupent leurs toiles fines
Pour élancher tout notre sang,
Et l'on ne voit de rang en rang
Que des ardentes Angevines

(bis)

5^e couplet.

Elles sont fort hospitalières
Pour nos plus malheureux soldats;
Leurs bontés sont particulières
Pour eux tous pendant les combats.
Leurs peines les rendent chagrines,
Même pouvant les soulager.
Veuille le Ciel nous ménager
Ces généreuses Angevines!

(bis)

(bis)

6^e couplet.

Elles pleurent le fratricide
...Qu'il faut commettre sans pitié,
Mais pour le dur libérticide
Elles ont notre inimitié.
Soyez toutes aussi lutines,
Femmes, loin et près de Paris;
Afin qu'il soit en tous pays
Des adorables Angevines.

(bis)

(bis)

La municipalité d'Evian, district de Tonon [Thonon], département du Montblanc, félicite la Convention sur ses travaux. Elle bénit le décret qui l'allie aux descendants de Guillaume Tell; mais elle se plaint de ce que ses descendants conservent parmi eux des monstres que l'univers entier devrait proscrire.

Elle annonce l'envoi prochain de 123 marcs d'argenterie à la Monnaie pour y être épurés par le creuset national.

Mention honorable, et insertion au « Bulletin » (1).

Suit un extrait de l'adresse de la municipalité d'Evian, d'après le Bulletin de la Convention (2).

Les citoyens composant le comité de surveillance et le conseil général de cette commune félicitent la Convention sur ses travaux, l'in-

vitent à rester à son poste et l'informent que tous les colifichets d'église, montant à 123 marcs d'argenterie, sont en route pour la Monnaie.

Les administrateurs du directoire du district de Carcassonne envoient l'état des ventes de six domaines qui ont appartenu ci-devant à des émigrés, et vendus 813,300 livres.

Mention honorable, renvoi au comité de liquidation (1).

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (2).

Lettre des administrateurs du district de Carcassonne.

« La vente des biens des émigrés est un vrai thermomètre de l'opinion publique dans ce district. Un domaine estimé 160,000 livres a été adjugé 404,000 livres. Une métairie estimée 33,000 livres a été portée à l'enchère de 80,000 livres; une autre estimée 2,000 livres a été vendue 16,000 livres. »

Insertion au *Bulletin*.

L'agent national provisoire près le district de Compiègne envoie une médaille d'argent représentant l'effigie du dernier tyran.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de l'agent national provisoire près le district de Compiègne (4).

L'agent national provisoire près le district de Compiègne, au Président de la Convention nationale.

« Compiègne, 1^{er} nivôse, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je t'adresse une médaille portant l'effigie du dernier tyran. Elle a été retrouvée au fond des archives de Dillon, autrefois archevêque de Narbonne, aujourd'hui émigré.

« Puissent tous les despotes tomber comme l'infâme Louis XVI, sous le fer de la loi ou la massue populaire; que leur mémoire même soit anéantie comme cette médaille le sera par l'action d'un feu dévorant.

« Vive la République française, une et indivisible, invincible impérissable.

« Salut et fraternité.

« BERTRAND. »

Les administrateurs du district de La Châtre

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 123.

(2) *Mercur universel* [8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793), p. 120, col. 2].

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 123.

(4) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793).

(4) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 866, pièce 25.